



Vehicule mis a la casse sans accord proprietaire

Par **arnoldino**, le **29/10/2009** à **13:56**

Bonjour, je suis propriétaire d'un véhicule Range Rover qui a été longtemps suivi chez un spécialiste de cette marque. Il y a 2 ans, le moteur a commencé à faire des siennes, j'ai donc amené mon véhicule à ce garage et demandé un devis. Le montant du devis était à ce moment trop important (échange standard du moteur), j'ai donc dit que j'allais attendre avant d'entreprendre ces frais. Mon véhicule est alors resté dans ce garage (avec de nombreux autres) et le temps a passé. Je viens de les appeler 2 ans après pour leur demander de me faire un nouveau devis avec l'intention cette fois-ci de lancer les travaux. À ma grande surprise, le responsable m'annonce que mon véhicule n'existe plus, qu'il a été détruit (mais qu'il n'y a pas de certificat de destruction de la casse..). Que puis-je faire. Existe-t-il un recours? Mon véhicule avait une valeur, puis-je demander des dommages et intérêts? Merci pour votre réponse